



Tae Kwon Do - Hapkido du Marais
Salle Omnisport - Avenue du Marais Poitevin
79460 MAGNE

Dossier d'inscription saison 2018-2019

Madame, Monsieur, Cher(e) licencié(e)

Nous avons le plaisir de vous adresser le dossier d'inscription pour la saison 2018-2019 qui doit être complété et remis **complet dès le 1^{er} cours de votre rentrée sportive** afin de pouvoir commander les licences et passeports à la FFST ou à la FFTDA le plus rapidement possible.

Nous vous rappelons que ces documents sont **obligatoires pour les cours** et **indispensables pour les compétitions**. Le professeur refusera l'accès des cours aux licenciés retardataires.

Il est impératif que **votre médecin traitant vous fournisse un certificat médical** et que **l'autorisation parentale soit complétée et signée par le représentant légal**.

***Attention : La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les 3 ans et dans l'intervalle des 3 ans, entre deux certificats médicaux, le licencié sera tenu de remplir un questionnaire de santé mais pour les licenciés pratiquants la discipline sportive, en compétition, pour laquelle le combat peut prendre fin par KO, la validité du certificat est toujours de 1 an.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous remettre les pièces suivantes :

- Dossier d'inscription comprenant :
 - ✓ La fiche d'inscription à compléter ou à corriger en rouge si besoin,
 - ✓ Le règlement intérieur visé,
 - ✓ L'autorisation de Droit à l'image.
- Certificat médical* : **sur feuille libre** pour les nouveaux licenciés, ou **sur la licence FFST**, ou **le passeport FFTDA** pour les anciens ou **le questionnaire de santé** entre deux certificats médicaux pour les non compétiteurs.
- Le règlement de la cotisation selon l'option choisie.
- 1 enveloppe timbrée (**au nom et à l'adresse du licencié**), format 162/229, timbrée à 250g à validité permanente (pour recevoir votre dossier d'inscription directement à votre domicile).
- 2 photos d'identité en cas de commande ou de renouvellement d'un passeport (passeport FFST non obligatoire).

Les dossiers d'inscription seront à remettre impérativement au 1^{er} cours que vous suivrez.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Les membres du bureau restent à votre disposition pour tout complément d'information et demande particulière par téléphone ou mail :

Le site Internet du club vous permet l'accès à un certain nombre d'informations (Histoire, Actualités, Galerie de photos, Forum, horaires et lieux des cours, tarifs etc...) tkdhkddumarais.fr

Les membres du bureau vous remercient de votre engagement, votre compréhension et vous souhaitent une bonne saison sportive.

Reprise des cours le Lundi 3 septembre 2018



Tae Kwon Do - Hapkido du Marais
Salle Omnisport - Avenue du Marais Poitevin
79460 MAGNE

Mail Bureau : lrtlpc@hotmail.fr

Président : Roger BARBE : 06 82 91 77 86 - **Secrétaire** : Filoména MERESSE : 06 21 80 91 64
Secrétaire adjoint : Nicolas MERESSE : 06 16 50 46 35 - **Trésorier** : Arnaud BOUTRUCHE : 06 79 64 03 19
Trésorière adjointe : Laurence DAVID : 06 62 03 01 90 - **Intendance** : Monique BARBE : 06 76 96 42 14
Professeur : Jean-Marc SAGORY : 06 30 43 36 07

FICHE D'INSCRIPTION

Licence FFST

Licence FFTDA

Passeport FFST

Passeport FFTDA

(Les passeports ne sont pas obligatoires, merci de cocher la ou les cases de votre choix)

Numéro de passeport FFST : Numéro de licence FFST :

Numéro de passeport FFTDA : Numéro de licence FFTDA :

Nom - Prénom :

Adresse :

C.P : Ville :



Date de naissance : Lieu : Dépt :

Nationalité :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DU LICENCIÉ MINEUR – REPRESENTANT LEGAL

Nom - Prénom :

Père Mère Autres (préciser).....

Adresse :

C.P : Ville :



LIEU(X) D'ENTRAINEMENT(S)

Benet Frontenay-Rohan-Rohan Magné St-Symphorien Bessines

1 fois par semaine Plusieurs fois par semaine

TARIFS – Saison 2018-2019

Les cotisations doivent être payées en début d'année sportive (septembre ou octobre) soit en 1 chèque du montant annuel, soit 3 chèques. **LA COTISATION COMPREND LES COURS ET LA LICENCE FFST** (Pas la tenue ou tout autre matériel, ni les stages).

Un remboursement des cotisations ne sera possible que pour raisons médicales graves et sur justification auprès des membres du bureau.

Catégories	Cotisations annuelles	
	Adulte	Enfant
Plein tarif *	320 €	260 €
Tarif réduit **	220 €	190 €
Demi-tarif ***		150 €
Cours arme (1)	55 €	55 €
Licence FFTDA	37 €	37 €
Passeport FFTDA (2)	22 €	22 €
Licence FFST(4)(5)	24 €	20 €
Passeport FFST (3)	15 €	15 €

(1) Réservé aux adultes et aux enfants de plus de 16 ans (ceinture rouge)

(2) En cas de renouvellement de passeport

(3) Non obligatoire

(4) Licence enfant en dessous de 13 ans

(5) Licence FFST inclus dans la cotisation

* Plein tarif : 1er licencié d'une famille pratiquant 2 fois ou plus par semaine

** Tarif réduit : Licencié pratiquant 1 fois par semaine ou licencié pratiquant 2 fois ou plus par semaine si un membre de la famille paie déjà le plein tarif (s'il y a un adulte, c'est l'adulte qui paie plein tarif).

*** Demi-tarif : à partir du 3^{ème} licencié, enfant, d'une famille dont un membre paie le plein tarif. (Si plusieurs membres dans une famille, on accepte un chèque par membre inscrit, chèque que l'on présente à la banque sur 2 mois pour 2 membres, 3 mois pour 3 membres.....).

Possibilité de suivre en parallèle du TAEKWONDO, des cours de défense personnelle «HAPKI MOOSOOL FRANCE», pas de supplément pour les licenciés Taekwondo juste la licence de 25 € (chèque à l'ordre de Hapki Moosool France), s'adresser à l'association Hapki Moosoll France pour avoir un dossier d'inscription.

Nom du licencié	Cotisation annuelle Taekwondo	Cours d'armes	Passeport	Total
	€	€	€	€
	€	€	€	€
	€	€	€	€
TOTAL A REGLER				€ (a)

Mode de paiement	Montant unitaire	Nombre	Total
Chèques Vacances	€		€
Coupon Sport	€		€
MONTANT TOTAL			€ (b)
* RESTE A REGLER (a-b)			€

*REGLEMENT DES COTISATIONS restant dues

Chèque bancaire (à l'ordre de TKD-HKD du Marais)

Paiement en une seule fois Paiement en plusieurs fois (3 chèques maximum)

Espèces : paiement annuel uniquement.

ATTENTION : Date butoir pour déposer le dernier chèque, au 1er mars.

CHEQUE	MONTANT	MOIS D'ENCAISSEMENT
N°1		
N°2		
N°3		

Je souhaite recevoir une facture

OUI

NON



Tae Kwon Do - Hapkido du Marais
Salle Omnisport - Avenue du Marais Poitevin - 79460 MAGNE



REGLEMENT INTERIEUR 2018 / 2019

BUREAU DIRECTEUR :

Le bureau directeur est à la disposition de chacun et intervient pour le bon fonctionnement du club. Toute réclamation ou demande doit lui être adressée par courrier à l'adresse suivante :

Taekwondo – Hapkido du Marais – Salle Omnisports Avenue du Marais Poitevin 79460 MAGNE.

L'entraîneur et ses assistants ne sont pas habilités à prendre des décisions pour le club.

SPORTIF :

L'entraîneur et ses assistants sont subordonnés au bureau directeur, celui-ci se réserve le choix des animateurs, instructeurs, professeurs et peut les révoquer pour faute grave tout en laissant la possibilité à l'intéressé de se justifier.

L'entraîneur est habilité à prendre toute décision envers le licencié pendant les cours.

MORAL :

Toute attitude portant préjudice à la notoriété du Club sera sévèrement sanctionnée par une suspension ou un renvoi. Il est formellement interdit de mettre en pratique à l'extérieur, l'enseignement dispensé en salle sous peine de sanction (Voir article fédéral), en dehors des situations de self défense correspondantes aux articles 122.5, 122.6, 122.7 du code pénal.

FREQUENTATION ET ORGANISATION :

L'assiduité est de rigueur. En cas d'absence temporaire, le licencié peut contacter son entraîneur pour l'en informer. En cas de prolongation, il est important d'en avertir le bureau directeur.

Il est demandé aux licenciés de **RESPECTER LES HORAIRES**. (L'accès au tatami sera refusé passé un quart d'heure de retard). Les retards sont acceptés à titre exceptionnel mais ne devront pas être répétitifs. L'entraîneur est le seul juge pour décider de la présence de l'élève en cours, en compétition ou en passage de grade.

Afin de respecter le bon déroulement de chaque cours, l'accès à la salle d'entraînement sera possible lorsque le cours précédent sera terminé.

Lors du passage de grade du licencié mineur, l'entraîneur peut demander aux parents de sortir temporairement de la salle afin de lui éviter un stress supplémentaire.

DISCIPLINE :

La discipline consiste essentiellement dans le respect des droits et obligation de chacun, des règles de vie commune, de sécurité et de liberté d'autrui.

Les sanctions concernent les atteintes les plus graves aux personnes et aux matériels (incivilité, brimade, violence, vol, vandalisme, harcèlement physique ou verbal...) qu'ils proviennent de licenciés ou de personnes assistants aux cours.

On distinguera :

- L'avertissement oral de l'entraîneur ou de l'assistant
- L'avertissement écrit du bureau directeur à la demande de l'entraîneur
- L'exclusion temporaire du ou des cours prononcé par l'entraîneur ou le bureau directeur
- L'exclusion définitive du club

Les faits délictueux commis, peuvent faire l'objet d'une plainte auprès des services de la gendarmerie.

L'entraîneur et ses assistants sont les seuls à intervenir pendant toute la durée du cours, ils peuvent exclure un élève s'ils le jugent nécessaire pour la bonne continuité du cours, sans autorisation du bureau directeur. La présence de personnes extérieures (parents, famille, amis) est tolérée. L'entraîneur peut à tout moment demander à une personne de sortir si celle-ci perturbe ou intervient pendant le cours.

Les licenciés doivent faire preuve de respect entre eux et envers le professeur ; à ce titre, l'accès des vestiaires est régi par des lois de bienséances élémentaires afin de respecter l'intimité de chacun (vestiaire femme réservé aux femmes et vestiaires hommes aux hommes).

HYGIENE ET SECURITE :

Une hygiène rigoureuse est demandée.

La tenue sportive doit être uniquement composée d'un DOBOK propre et repassé en permanence, avec un tee-shirt en dessous pour les femmes (tee-shirt blanc ou d'arts martiaux possible avec autorisation du professeur en été). Pour les débutants le jogging est toléré pour les cours d'essai et en attente d'un DOBOK. La tenue doit être propre.

Le port de bijoux (Bagues, chaînes, gourmettes, montres, boucles d'oreilles...) est interdit pour des raisons de sécurité. Les chewing-gums sont interdits.

Les chaussons sont obligatoires pour aller et venir du vestiaire et des toilettes à la salle d'arts martiaux.

Le port de lunette du licencié mineur sera permis pendant les cours à condition qu'une autorisation signée des parents soit fournie au début ou au cours de la saison sportive.

LE CLUB, SON ENTRAINEUR ET SES ASSISTANTS SE DEGAGENT DE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DETERIORATION D'AFFAIRES PERSONNELLES.

ADMINISTRATIF :

A l'inscription sont demandés :

- une fiche d'inscription signée
- certificat médical : pour les nouveaux licenciés valable 3 ans ou questionnaire de santé, pour les compétiteurs : certificat tous les ans ou copie du passeport ou licence signé(e) du médecin traitant daté(e) après le 1er août.
- deux photos d'identité (pour les nouveaux licenciés ou renouvellement de passeport)
- une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille
- le paiement pour la saison entière selon le mode choisi.
- la demande de licence, le droit à l'image et le présent règlement intérieur signés.

Tout problème financier peut être abordé avec le trésorier, son adjoint ou éventuellement le président.

Tout retard de paiement de la cotisation, sans motif valable sera sanctionné par une exclusion jusqu'au paiement de la somme due.

COMPETITIONS :

L'entraîneur est le seul à décider de la participation des combattants aux différentes compétitions proposées par le club. La qualité du combattant est jugée en fonction de son assiduité, de ses qualités et de ses résultats aux précédentes compétitions.

Le club met à disposition le matériel nécessaire pour participer à celles-ci (plastrons, casques, raquettes...), chacun en est responsable. Toute perte ou dégradation seront réparées aux frais du licencié et pourra entraîner des sanctions en cas de récidive.

Pendant la compétition, les combattants(es) représentent le club, pensez-y, donnez le meilleur de vous-même.

Les licenciés mineurs participants aux compétitions sous la responsabilité du club sont sous l'autorité des personnes accompagnantes (coaches, parents...). Le présent règlement s'applique également lors de ses déplacements. Chaque responsable légal devra remplir des attestations (médicale, transport...) avant chaque départ.

Le club organisera au mieux le déplacement afin de mutualiser au mieux les frais. Les parents peuvent organiser eux même le déplacement de leur enfant, intégralement à leurs frais.

Une participation aux frais d'inscription est demandée avant chaque compétition, cette somme n'est pas fixée par le club mais par : FFTDA, FFST et Comité Régional.

CLUBS ETRANGERS :

Les membres des clubs étrangers sont admis aux entraînements après acceptation du professeur et présentation du passeport sportif. Une cotisation spécifique leur sera établie.

Ce règlement est adressé aux licenciés en deux exemplaires. Les licenciés et les responsables légaux des licenciés mineurs devront en prendre connaissance, les dater et les signer. Un exemplaire sera remis avec le dossier d'inscription et le second est à conserver précieusement par l'intéressé.

Il peut être amené à évoluer ou à être modifié en cours d'année à la demande du bureau directeur.

Le président, Monsieur Roger Barbe

Fait à, le

Nom et signature du licencié

Nom et signature du Responsable légal



Tae Kwon Do - Hapkido du Marais
Salle Omnisport - Avenue du Marais Poitevin - 79460 MAGNE



DROITS A L'IMAGE

De nombreuses activités du club (cours, compétitions, représentations sportives, stages...) conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les licenciés.

La loi relative au droit à l'image demande une autorisation écrite (licencié et responsable légal du licencié mineur), non seulement sur la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne au club et la diffusion de ces images sur différents supports (papier, site Internet et site du club, presse...).

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographies ou films qui concernent les licenciés et licenciés mineurs ci-dessous est garanti. A tout moment, le licencié ou le responsable légal du licencié mineur pourra vérifier l'usage qui en est fait et disposera d'un droit de retrait sur demande écrite au club.

AUTORISATION POUR LES LICENCIES MAJEURS

Je soussigné (e)

Autorise le club au cours de l'année 2018/2019 :

A me photographier et me filmer lors d'un cours, d'une compétition, d'une représentation ou d'une démonstration sportive et à diffuser la ou les photos sur papier, sur le site du club, sur Internet et dans la presse locale ou nationale sans aucune limite de durée.

A permettre la prise de vue par des journalistes et à diffuser la ou les photos dans la presse.

A indiquer mon nom et prénom sur le site du club et dans la presse locale et nationale.

Fait à, le Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES LICENCIES MINEURS

Je soussigné (e)..... Responsable légal du ou des licencié(s)
mineur(s)

Autorise le club au cours de l'année 2018/2019 :

A photographier et filmer le ou les licencié(s) mineur(s) lors d'un cours, d'une compétition, d'une représentation ou d'une démonstration sportive et à diffuser la ou les photos sur papier, sur le site du club, sur Internet et dans la presse locale ou nationale sans aucune limite de durée.

A permettre la prise de vue du ou des licencié(s) mineur(s) par des journalistes et à diffuser la ou les photos dans la presse

A indiquer le nom et prénom du ou des licencié(s) mineur(s) dans la presse locale et nationale.

Fait à, le Signature

Horaires et Lieux des Cours :

Cours HAPKI MOOSOOL en parallèle des cours adultes de Taekwondo

Jour	Lieu	Horaire	Cours
Lundi	MAGNE	14h30 à 16h00	Adultes Tae Kwon Do tous grades/ Pas de cours Hapki Moosool
	St SYMPHORIEN	18h00 à 19h00	Enfants Tae Kwon Do tous grades
		19h00 à 20h30	Adultes Tae Kwon Do tous grades
Mardi	MAGNE	17h30 à 18h30	Cours combat plastron Enfants benjamins, minimes, cadets
		18h30 à 20h00	Hapkido et MMA Technique
		20h00 à 21h30	Compétition combat Tae Kwon Do Adultes - Combat MMA (Mixed Martial Arts)
Mercredi	MAGNE	14h00 à 15h00	Enfants 1 ^{ère} année Tae Kwon Do
		15h00 à 16h00	Enfants 2 ^{ème} à partir de la ceinture jaune Tae Kwon Do
		16h00 à 17h15	Enfants 3 ^{ème} année et plus à partir de la ceinture bleue Tae Kwon Do
		18h30 à 20h00	Hapkido tous grades
		20h00 à 21h30	Adultes Tae Kwon Do tous grades
Jeudi	MAGNE	18h30 à 20h00	Hapkido tous grades
		19h30 à 21h00	Adultes Tae Kwon Do / Pas de cours Hapki Moosool
	BENET	18h30 à 19h30	Enfants Tae Kwon Do tous grades
		19h30 à 21h00	Adultes Tae Kwon Do tous grades/ Pas de cours Hapki Moosool
Vendredi	FRONTENAY R.R.	17h30 à 18h30	Enfants 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Tae Kwon Do
		18h30 à 19h30	Enfants 3 ^{ème} année et plus à partir de la ceinture bleue Tae Kwon Do
		19h30 à 21h00	Adultes Tae Kwon Do tous grades
Samedi	BESSINES	10h00 à 11h00	Enfants Tae Kwon Do tous grades
	MAGNE	15h00 à 16h15	Enfants Tae Kwon Do tous grades
		16h15 à 17h30	Adultes Hapki Moosool
		17h30 à 19h00	Cours technique Hapkido et combat MMA